

**LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE RECHERCHE  
SUR LA FORMATION MÉDICALE POSTDOCTORALE DE LA FMRQ**

**SUBVENTIONS ALLANT JUSQU'À 10 000 PAR PROJET  
DATE LIMITE POUR LE DEPOT D'UNE CANDIDATURE : LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2018**

Pour la cinquième année consécutive, la FMRQ lance un appel de soumissions de projets de recherche portant sur la formation médicale postdoctorale.

Tous les médecins résidents peuvent soumettre un projet auprès du ***Programme de subvention de projets de recherche portant sur la formation médicale postdoctorale***.

Chaque projet est évalué au mérite et en fonction du budget nécessaire à sa réalisation. Les médecins résidents qui soumettent un projet doivent être accompagnés par un superviseur ou une équipe de recherche. **Le montant maximal accordé par projet de recherche est de 10 000 \$.**

Les récipiendaires doivent fournir des rapports d'étape et des pièces justificatives des dépenses pour remboursement en cours de réalisation.

**Les projets doivent être soumis au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2018.** La décision des membres du comité scientifique pour la compétition du printemps seront rendues avant le 31 décembre 2018.

**PROCEDURE**

- Veuillez utiliser les deux gabarits qui vous sont fournis dans deux documents séparés pour la présentation du projet de recherche et des annexes.
- Une copie de l'approbation d'un comité d'éthique ou la copie d'une demande à cet effet devra être incluse dans la documentation soumise.
- Un maximum de 10 pages à simple interligne (Times New Roman 12) est exigé, mais cela exclut les sommaires et les cv des candidats, et les autres sections du gabarit qui indiquent d'autres paramètres.

**PERSONNES ELIGIBLES**

Tous les médecins résidents sont éligibles à ces subventions, sauf les membres du conseil d'administration de la Fédération et ceux des associations de médecins résidents affiliées à la FMRQ (AMRM, ARM, AMReS, AMReQ).

**Le Programme de subvention de la FMRQ  
pour des projets de recherche sur la formation médicale postdoctorale**

**LES THEMATIQUES A PRIVILEGIER/LISTE NON EXHAUSTIVE**

- Formation médicale postdoctorale (en général)
- Exposition clinique
- Réussite aux examens
- Modèles académiques
- Organisation des soins
- Continuité des soins
- Horaires de gardes
- Qualité de vie
- Transferts d'information sur les patients (*handovers*)
- Lieux d'installation des nouveaux facturants
- Conciliation travail-famille/Parentalité
- Santé mentale (détresse psychologique et autres durant la résidence)
- Tout autre sujet pouvant être lié à la mission de la FMRQ

**L'ÉVALUATION DES PROJETS**

- L'évaluation des projets est confiée à un comité scientifique indépendant.
- Celui-ci est composé de chercheurs ou autres experts œuvrant dans divers domaines de la santé.
- La coordination des travaux du comité (promotion du programme, réception de projets, soutien auprès des membres du comité scientifique, transmission du verdict du comité scientifique aux soumissionnaires, et fonctionnement du comité) est assurée par la permanence de la FMRQ.

**CONDITIONS**

- Le montant de la subvention doit servir à la réalisation du projet (adjoint de recherche, cueillette et entrée de données, etc.). Il ne doit en aucun temps constituer une rémunération pour le chercheur ou le superviseur. La FMRQ assumera le paiement ou le remboursement des dépenses encourues dans le cadre du projet en question, sur présentation de factures/pièces justificatives ;
- Des rapports d'étape pourront être requis en cours de réalisation par le comité scientifique ;
- Une copie manuscrite de l'article ou du rapport de recherche devra être transmis à la FMRQ, le cas échéant ;
- Les projets doivent favoriser la rédaction d'articles dans une revue dotée d'un comité de pairs, une communication dans un congrès/colloque avec comité de pairs ou encore la diffusion des résultats dans une publication destinée à un public ciblé dans le domaine médical ou à la population en général.
- Toute publication ou communication devra souligner la contribution de la Fédération des médecins résidents du Québec.

**Le Programme de subvention de la FMRQ  
pour des projets de recherche sur la formation médicale postdoctorale**

**DIFFUSION DES RESULTATS**

La FMRQ se garde le privilège de faire publier les résultats de ces recherches dans des publications ciblées, en accord avec les auteurs, d'en favoriser la diffusion dans le cadre de colloques ou congrès, ou encore d'en faire la promotion dans ses propres publications.

**POUR SOUMETTRE UN PROJET**

Veillez faire parvenir votre protocole de recherche au **Secrétariat du Programme de subvention de la FMRQ/Comité scientifique, Fédération des médecins résidents du Québec, à l'attention de M. Sylvain Schetagne, Directeur, Recherche et Action sociopolitique à la FMRQ**, par courriel à [schetagne@fmrq.qc.ca](mailto:schetagne@fmrq.qc.ca), ou par la poste au **630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510, Montréal (Québec) H3 1E4**.

**Pour toute information, vous pouvez communiquer avec :**

M. Sylvain Schetagne  
Directeur, Recherche et Action sociopolitique  
*Programme de subvention de la FMRQ*  
*Secrétariat du Comité scientifique*  
Fédération des médecins résidents du Québec  
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510  
Montréal (QC) H3A 1E4  
Tél. 514 282-0256 ou 1 800 465-0215/Télec. 514 282-0471/Courriel : [schetagne@fmrq.qc.ca](mailto:schetagne@fmrq.qc.ca)